

## LES COMMERCES ILLICITES

### D) Une définition : commerces illicites et commerces illégaux.

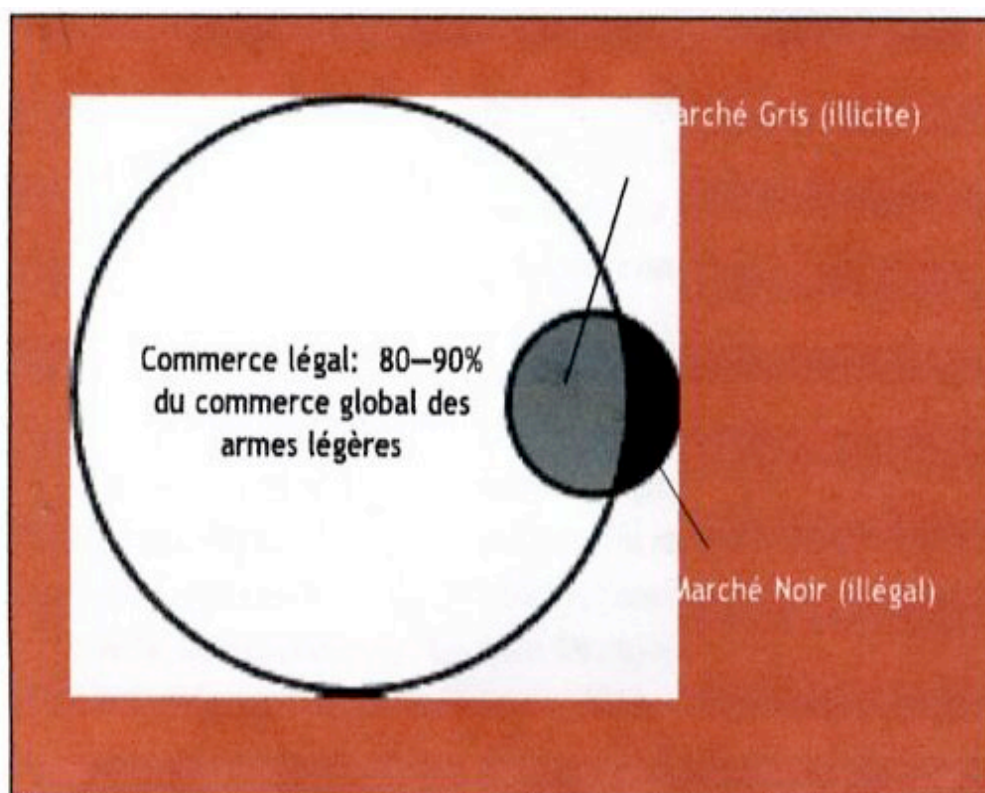
La définition généralement acceptée du commerce illicite vient des Nations Unies qui l'ont décrit comme étant « contraire aux lois des états et/ou aux lois internationales ».

Cependant, toutes les dimensions du problème n'apparaissent pas dans cette définition.

Tout d'abord, ce sont essentiellement les transferts illicites d'armes légères dans le monde qui sont ici visés. Si, effectivement, le commerce illicite des armes légères exacerbe les conflits civils, la corruption, le crime et la violence arbitraire, il a également trait à tout type de marchandise, y compris animale et humaine.

En second lieu, même adaptée au commerce d'armes légères dans le monde, cette définition ne prend pas en compte deux éléments : le marché noir, qui échappe clairement à la loi et le marché « gris », illicite, mais techniquement légal sur lequel sont organisés des transferts parallèles pour le compte de gouvernements sous le coup de sanctions. Le marché « gris » est certainement le plus important des deux, à la fois en volume et en valeur, approvisionnant des acteurs non-gouvernementaux et des gouvernements sous embargo. Le marché noir, qui, lui, est plus limité, fournit principalement des particuliers ou des organisations criminelles. Même s'il est difficile d'évaluer l'ampleur totale du commerce illicite d'armes légères, on peut estimer qu'il représente dans le monde un milliard de dollars par an, soit entre 10 et 20 % du commerce global des armes légères. Mais il constitue surtout un facteur aggravant des actes criminels, des conflits civils et encourage la corruption.

Le schéma suivant peut illustrer l'empiètement des marchés illicites et illégaux d'armes légères sur le commerce légal.



## II) Commerce illicite : universalité ; les armes et la drogue.

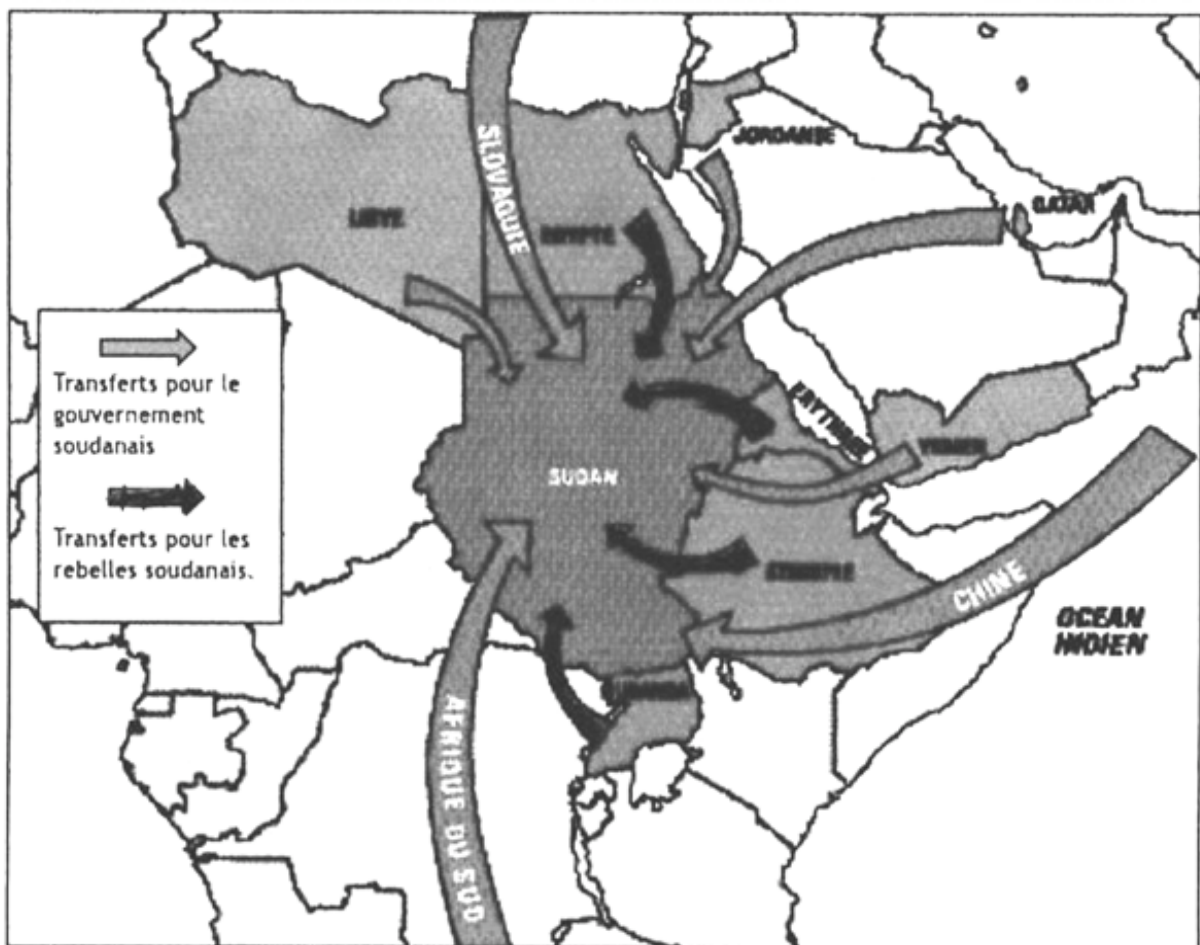
### Quelques exemples :

#### - en Afrique

Historiquement, il semble que les transferts les plus importants dans l'histoire contemporaine aient eu lieu dans les années 1970-1980 alors que les États-Unis armaient leurs « clients » en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Sur le plan géographique, des études de cas menées dans différentes régions illustrent l'ampleur des ventes illégales spécifiquement destinées à des zones de conflits. Il s'avère que les transactions sur le marché « gris » jouent un rôle majeur en alimentant les forces gouvernementales en guerre et/ou les mouvements rebelles ou séparatistes dans des régions comme l'Afrique de l'Ouest, le Soudan, les Balkans, le Caucase, l'Asie centrale, l'Asie du sud et les Philippines.

Le schéma suivant illustre par exemple les filières d'armes destinées au conflit soudanais.



[www.smallarmssurvey.org](http://www.smallarmssurvey.org)

#### - la Transnistrie.

Autre lieu, autre exemple, aux portes de l'UE : la Transnistrie, partie de la République de Moldavie, autoproclamée indépendante à la suite d'un conflit armé au moment de l'éclatement de l'URSS. Cet état que personne ne reconnaît, mais qui possède une indépendance de fait, constitue un véritable paradis pour les réseaux politico-mafieux qui prospèrent en Russie : blanchiment d'argent sale, prostitution, trafics en tous genres, de cigarettes, d'alcool et surtout d'armes rapporteraient plus d'un milliard de dollars par an et ont

assuré la fortune d'Igor Smirnov, le président autoproclamé. Conformément aux engagements pris en 1999, la Russie a retiré les armements lourds de la 14<sup>ème</sup> armée soviétique qui stationnait en Transnistrie. Mais des dépôts de munitions n'ont jamais été détruits ou rapatriés. D'après les experts de l'Institut de Politique Publique (IPP), une ONG basée à Chisinau, d'autres dépôts secrets abriteraient des munitions destinées à être commercialisées illégalement. Selon le Général Aussedat, représentant de l'OSCE en Moldavie, sur les 252 000 armes de petit calibre qui appartenaient à l'ancienne Armée rouge, plus de la moitié a subrepticement disparu : des armes de poing, mais aussi des mitrailleuses lourdes, des mortiers, des missiles antiaériens ou antichars et même des missiles à tête radiologique qui, en explosant, disséminent des déchets radioactifs sur plusieurs centaines de mètres (*Le Figaro* 24 mars 2006).

#### - les Balkans.

La guerre dans les Balkans a fait le jeu des structures mafieuses. Au cours de la décennie 1990-2000, les économies de la plupart des anciens pays socialistes des Balkans ont été sérieusement mises à mal. Ce déclin a été dû à la fois à l'effondrement du marché de l'ex-Yougoslavie et aux conséquences des économies planifiées qui ont empêché les états balkaniques de trouver une autre solution sur le marché de l'UE. On considère que certains pays de la région réalisent aujourd'hui plus de 50% de leur produit intérieur brut sur les marchés « parallèles » et qu'une grande partie de leur commerce mutuel a lieu dans l'illégalité. L'économie de guerre qui s'est imposée dans les anciennes républiques yougoslaves au cours de la décennie passée a servi de terreau aux activités économiques illégales et à l'éclosion de réseaux criminels internationaux qui, en plus de la criminalité traditionnelle (trafic d'armes, de tabac, d'immigrés, de narcotiques et autres substances illégales), ont étendu leurs activités au commerce illicite de produits de base vitaux et de pétrole entre autres, en s'infiltrant de manière significative dans ces économies et en provoquant une corruption importante.

#### - Commerce illégal et géopolitique des drogues illicites.

« Il n'est pas exagéré de considérer comme un véritable cancer **l'expansion géographique et sociale** du trafic des drogues illicites dans les dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle ». Cette citation d'Y. Lacoste en introduction du numéro d'Hérodote consacré à la géopolitique des drogues illicites (*Hérodote* n° 12, 1<sup>er</sup> trimestre 2004) illustre bien le caractère mondialisé des commerces illicites et notamment celui de la drogue.

À l'instar d'autres flux, réfugiés ou valeurs financières, **le trafic de drogues illicites procède d'une géographie des inégalités mondiales (mais aussi régionales et locales) dont il souligne d'ailleurs constamment les répartitions, les variations et les évolutions.**

- Les régions de production de la coca, de l'opium et du cannabis se multiplient et se propagent dans les pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

- Les itinéraires d'acheminement des drogues s'étendent sur toute la surface du globe, notamment dans les états ex-communistes.

- La consommation s'étend désormais à toutes les catégories sociales des pays développés. Ce ne sont plus uniquement les catégories sociales disposant d'un certain pouvoir d'achat qui achètent ces stupéfiants coûteux. Ceux qui n'ont pourtant que juste de quoi vivre forment une part croissante de ce marché clandestin. Les réseaux de la drogue s'insinuent ainsi dans les quartiers et jusque dans les petites villes.

- Ceux qui contrôlent ces trafics internationaux font là d'énormes profits grâce aux opaques circuits bancaires des « paradis fiscaux » qui sont le moyen de recycler cet « argent sale » en le réinjectant dans des structures financières légales.

### III) D'autres formes de commerce illicite :

#### 1) La vente illicite de médicaments :

Partout, en Afrique, se développent des réseaux de vente de médicaments en dehors des circuits officiels : comprimés, baumes, crèmes éclaircissantes et, bien entendu, aujourd'hui, médicaments contre le virus du SIDA, peuvent être achetés au coin des rues et sur les marchés sans ordonnance, comme de banals produits de consommation. Loin d'être un phénomène marginal ou une pratique individuelle, ce commerce se structure autour de filières d'approvisionnement et de distribution remarquablement organisées, permettant d'écouler des quantités considérables de médicaments.

Au-delà du cas particulier des produits pharmaceutiques, l'exemple permet de s'interroger sur la situation, par rapport à l'État et à la société, des économies dites parallèles et sur la manière dont ces circuits commerciaux – **développés en dehors de la légalité, mais rarement dans la clandestinité** – loin d'être en marge des structures politiques et sociales, s'y intègrent en les utilisant et en les renforçant.

Cela montre également la nécessité de dépasser la typologie classique qui divise les pratiques commerciales en officielles, parallèles et clandestines, pour rendre compte d'une réalité plus complexe.

L'étude menée il y a vingt ans (mais les choses ont-elles véritablement changé depuis ?) sur l'organisation du trafic de médicaments au Sénégal par Didier Fassin est révélatrice.

D. Fassin nous montre une structure très organisée autour de Touba, ville sainte de la confrérie mouride (association religieuse musulmane) à 200 km à l'est de Dakar, servant de lieu de stockage des médicaments dont la provenance est double :

- De Gambie, tout d'abord. Enclavée dans le territoire sénégalais, ce pays est le lieu privilégié d'échanges illicites. Mais son cas n'est pas unique. Son rôle dans le trafic des médicaments est à rapprocher de celui du Ghana à l'égard du Burkina Faso ou du Nigeria vis-à-vis du Bénin.

- Des structures nationales d'approvisionnement, ensuite, notamment la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA).

De Touba, les médicaments sont acheminés à Dakar jusqu'aux deux principaux marchés de gros, l'un dans la capitale, l'autre en banlieue. C'est auprès de ces grossistes que les vendeurs de demi-gros et de détail viennent s'approvisionner régulièrement.

À côté de cette filière principale, existent des micro-réseaux : pillage de colis dans le port de Dakar, détournement de médicaments dans les hôpitaux, dispensaires et pharmacies, remise en circulation de produits confisqués par la douane et la police.

Comment expliquer cela ? Parmi les nombreuses explications possibles, une domine. **La mise en place d'une telle structure a d'abord été rendue possible par l'existence d'un territoire d'où l'État est absent. La zone franche de Touba a fourni le cadre spatial.**

Dans une perspective fonctionnaliste, la vente illicite peut apparaître comme une réponse à l'impossibilité qu'ont les populations d'accéder à un médicament à bas prix : les conditions de possibilité de développement des commerces de médicaments sont indissociables de la situation des circuits officiels de distribution. Le rapport du coût moyen des médicaments provenant du commerce illicite par rapport à ceux prescrits par ordonnance peut varier de 1 à 100 !

La vente illicite des médicaments apparaît donc bien comme la résultante de régulations économiques et de mécanismes sociaux.

#### 2) Du marché de l'ivoire...

La mondialisation et l'apparition sur le marché des pays émergents modifient ou amplifient les commerces illicites. Le trafic de l'ivoire en est un bon exemple.

Un rapport de 2002 de la CITES (Convention sur le Commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction ou Convention de Washington), entrée en vigueur en 1976, indique que ce sont les marchés domestiques dépourvus de toute réglementation de plusieurs pays d'Afrique et d'Asie qui suscitent ce commerce illicite. Les rapports révèlent notamment le poids économique croissant des consommateurs chinois qui font de la Chine la force motrice principale de la demande mondiale d'ivoire.

Un classement est même opéré avec :

- Des acteurs principaux comme **source ou destination** fréquente de vastes quantités d'ivoire illicite : Chine, Nigéria, République démocratique du Congo, Thaïlande.
- Des acteurs essentiels : Cameroun, Djibouti, Ethiopie, Kenya.
- Des acteurs secondaires : Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Egypte, Inde, République de Corée, Philippines, Soudan.

Le système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) a enregistré entre 1989 et 2002 sept mille huit cents saisies de produits d'éléphants, impliquant 150 pays dans le commerce illicite de l'ivoire. Les volumes de saisies, qui avaient diminué de 1989 à 1994, puis étaient restés stables au niveau de 1994 jusqu'en 1998, sont en augmentation depuis. En liaison avec l'augmentation spectaculaire de la demande d'ivoire en Chine ?

### ... À celui des plantes « succulentes » ...

Le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a constaté (juillet 2003) une nouvelle (mais pas dernière !) menace à laquelle les espèces rares sauvages d'Afrique sont confrontées : le braconnage des plantes « succulentes » qui rejoignent les commerces illicites comme celui de l'ivoire, des trophées d'animaux ou des peaux.

Les plantes « succulentes » sont des spécimens des zones arides composés de feuilles épaisses et pulpeuses, à la chair épaisse et succulente, vendues à des fins médicinales et ornementales. Ces plantes protégées passent en contrebande de la Somalie au Kenya. De là, elles sont exportées en principe vers l'Europe et l'Amérique du nord dans le cadre du commerce illicite d'espèces botaniques.

Ce commerce rejoint ainsi l'important trafic de faune et de biodiversité du bassin du Congo en terme d'espèces végétales, telles que le bois et les espèces médicinales et de trophées d'animaux impliquant des commerçants clandestins et des agents de l'administration.

### 3) Une nouvelle forme de commerce illicite : l'utilisation du réseau Internet.

Le commerce sur Internet, qui va s'intensifiant, commence à jouer un rôle de premier plan dans les activités commerciales illicites. L'IFAW (International Fund for Animal Welfare) a ainsi récemment réalisé une étude d'un mois sur l'étendue des échanges d'animaux sauvages sur des sites Internet, qu'ils soient privés ou commerciaux, légaux ou illégaux. Ont été ainsi proposés (sur les seuls sites de langue néerlandaise) 100 produits dérivés de mammifères, « notamment des crânes d'ours noir, des phoques naturalisés et des dents de cachalots, plus de 150 oiseaux et rapaces indigènes, des peaux de panthères, léopards, lynx et lions, toutes espèces menacées, plus de 200 objets d'ivoire illégaux et pieds d'éléphants » !

La détection du commerce illicite des animaux sauvages sur Internet n'en est qu'à ses balbutiements, aux Pays-Bas, certes, mais dans toute l'Union Européenne, où aucune détection active de ce type de criminalité n'a encore été mise en place. **L'exécution de la loi est notamment gênée par l'anonymat des vendeurs et la difficulté à les localiser, ainsi que par le problème de surveillance du gigantesque volume d'échanges sur Internet.**

**Sur le plan international, cette tâche est encore plus difficile car elle nécessite la coopération entre pays et accès à des données protégées pour des raisons de sécurité nationale.**

Actuellement, 169 pays ont adhéré à la Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) entrée en vigueur en 1976. L'UE a intégré la CITES dans la législation européenne.

#### **IV) Traiter des commerces illicites dans les programmes d'histoire-géographie-ECJS en L.P :**

Plusieurs entrées sont possibles.

**Il va de soi qu'aborder ces questions dans le cadre des programmes d'histoire géographie ne peut prendre sens qu'en prolongeant leur étude en ECJS. En l'occurrence, la problématique du jour « En quoi les commerces illicites représentent-ils un menace pour nos démocraties ? » s'impose.**

- **En C.A.P. :** le sujet d'étude « Inégalités et développement : l'exemple de la santé » peut fournir l'occasion d'aborder la question, à travers le biais du commerce illicite de médicaments.

Le préambule du texte constitutif de l'OMS en juillet 1946 considère que la possession du meilleur état de santé est l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Pourtant l'encadrement médical des populations est très inégal. Les documents d'accompagnement des programmes invitent à se demander, par l'étude des inégalités de santé, d'équipements, d'accès aux soins, quels sont les moyens engagés par les États et les organismes internationaux, ainsi que les politiques mises en œuvre.

Une étude de cas peut être la bienvenue.

#### **- En Terminales B.E.P. et Bac Pro :**

- Les questions « Géopolitique du monde actuel : rapports de force et enjeux » (T. B.E.P.) et « Les grands ensembles du monde actuel » (T. Bac Pro) permettent d'aborder à l'échelle de la planète les commerces illicites et de voir, par une analyse des « principaux flux qui relient les différents éléments du système-monde », comment ils s'inscrivent dans le cadre de la mondialisation.

- La dernière partie du programme de T. B.E.P. « La France dans le monde d'aujourd'hui » est en lien direct avec le thème de la défense. Il est possible d'aborder la question du rôle que joue la France, par l'intermédiaire de son armée, dans la lutte contre les commerces illicites. C'est aussi une de ses missions, aussi bien dans le cadre des OPEX que dans celui de la surveillance maritime.